



**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**  
**1<sup>ère</sup> Phase du concours**

**MAITRE DE L'OUVRAGE :**  
**OFFICE PUBLIC D'H.L.M. BOURG HABITAT - 16 Avenue Maginot**  
**B.P. 1001 - 01009 BOURG-EN-BRESSE CEDEX**

**OBJET DE LA CONSULTATION**

Concours restreint sur esquisse en vue d'attribuer un marché de maîtrise  
d'œuvre pour la construction de 30 logements locatifs  
Avenue de Lyon

01000 BOURG EN BRESSE

**DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES**

***Le lundi 2 août 2010 à 16h00***

# **SOMMAIRE**

ARTICLE 1 -	OBJET DE LA CONSULTATION
ARTICLE 2 -	CONDITIONS DE LA CONSULTATION
ARTICLE 3 -	COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION
ARTICLE 4 -	PRESENTATIONS DES CANDIDATURES
ARTICLE 5 -	SELECTION DES CANDIDATURES
ARTICLE 6 -	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## **ARTICLE 1 - Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de 30 logements locatifs sociaux avec garages labellisés Qualitel et BBC.

Le coût prévisionnel des travaux (construction + VRD) est estimé à 2 900 000,00 € H.T.

Le terrain d'une superficie de 3 660,00 m<sup>2</sup> est situé avenue de Lyon à Bourg en Bresse.

La mission confiée sera une mission de base + études d'exécution + O.P.C.

## **ARTICLE 2 – Conditions de la consultation**

Le marché sera conclu avec le lauréat d'un concours restreint sur esquisse organisé dans les conditions prévues aux Articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de cette première phase de concours restreint, BOURG HABITAT, après avis du jury, statuera sur le choix de trois équipes de maîtrise d'œuvre composées ou ayant les compétences au minimum d'un :

- Architecte diplômé et inscrit à l'Ordre des Architectes
- Bureaux d'Etudes spécialisés en Structures, en Fluides, en Thermique, et en Acoustique
- Economiste du bâtiment
- Cabinet spécialisé en Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier
- Bureau d'Etudes en conception HQE

Le mandataire du groupement sera obligatoirement un Architecte ou un Cabinet d'Architecture.

Le mandataire d'une équipe ne peut être candidat qu'au titre de cette équipe. En revanche, les autres membres du groupement peuvent être membres de plusieurs équipes.

Le nombre de candidats admis à concourir est fixé à trois au maximum.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la remise des candidatures et la remise des offres.

A l'issue de cette phase de sélection des candidats, les trois équipes retenues seront invitées à participer à la seconde phase du concours restreint, produisant un rendu de niveau esquisse. Le délai d'études accordé aux trois candidats pour réaliser les esquisses sera de 50 jours à compter de la date de transmission du programme.

Une indemnisation forfaitaire sera versée à chacun des trois candidats retenus pour concourir qui auront remis les prestations conformes aux exigences du règlement de concours.

L'indemnité allouée pour chacun des candidats sera de 10 000 € H.T.

La rémunération du maître d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le candidat attributaire du marché.

## **ARTICLE 3 – Composition du dossier de consultation**

Le dossier de candidature est remis contre demande écrite adressée à QUICK PRINT – 4 Avenue de Lyon – 01 000 BOURG-EN-BRESSE – Tél : 04.74.21.08.75 – Fax : 04.74.21.28.09

Les frais d'envoi sont à la charge des candidats.

Par ailleurs, le règlement de consultation peut également être retiré en ligne sur le site de Bourg Habitat ([www.bourg-habitat.com](http://www.bourg-habitat.com)).

Le dossier de consultation comportera les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation
- le tableau de renseignements relatifs aux moyens et aux chiffres d'affaires (annexe 1)

- le tableau présentant les références de l'architecte, en rapport avec le projet (5 références de moins de 5 ans. Pour chaque référence présentée, un plan de masse, un plan de cellule type et une vue en perspective devront être indiqués sur une feuille A3 (1 feuille par référence). Annexe 2
- Le tableau de présentation des références en rapport avec l'objet du marché (à remplir par chacune des compétences de l'équipe : BET structures, BET fluides, BET thermique, BET acoustique, Economie de la construction, OPC et conception H.Q.E). Annexe 3

#### **ARTICLE 4- Présentation des candidatures**

Le pouvoir adjudicateur souhaite que les documents présentés par les candidats à l'appui de leur candidature soient rédigés en langue française.

En cas de candidatures pour un même marché déposées par un même mandataire, l'ensemble des candidatures sera rejeté.

Les documents constituant la candidature seront complétés, datés et signés en un seul original par les candidats qui la présentent ou par leurs représentants dûment habilités.

##### Contenu des candidatures

Les candidats devront produire les justificatifs suivants :

- Lettre de candidature avec désignation du mandataire, composition de l'équipe, en nombre et qualification, et signée obligatoirement, par chaque membre de l'équipe (imprimé DC4 ou similaire)
- Lettre de motivation et de présentation de l'équipe indiquant les motifs d'intérêt de l'équipe pour la réalisation de ce type de projet.
- Si l'un des membres de l'équipe est en redressement, celui-ci devra fournir une copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Déclaration sur l'honneur de l'ensemble des membres de l'équipe, dûment datée et signée par chacun attestant :
  - qu'ils ont satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
  - qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - qu'ils n'ont pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux Articles L8221-1, L8221-2, L8221-3, L8221-5, L8251-1, L8231-1, L8241-1 et L8241-2 du Code du Travail ;
  - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des Articles L3243-1, L3243-2, L3243-4, L1221-13, L1221-15 et L1221-10 du Code du Travail.
- Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.
- Concernant les capacités financières : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et les chiffres d'affaires concernant les services auxquels se réfèrent le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.
- Concernant les capacités techniques : une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Pour faciliter l'examen des dossiers, il est demandé aux candidats de compléter le tableau n°1 annexé au présent règlement intitulé « tableau de renseignements relatifs aux moyens et aux chiffres d'affaires ».

- Pour les candidats présentant la compétence architecturale, ils devront compléter le tableau annexe n°2 « tableau présentant les références de l'architecte ».

Pour chaque référence présentant la compétence architecturale, un plan de masse, un plan de cellule type et une vue en perspective devront être indiqués sur une feuille A3 (1 feuille par référence).

Pour chacune des compétences de l'équipe autre que celle architecturale, le candidat remplira le tableau n°3 « présentation des références en rapport avec le projet ».

Le nombre de références pris en compte dans le système de notation visant à sélectionner les trois équipes sera de 5.

En cas de candidatures groupées, la lettre de candidature sera produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement.

En revanche, les pièces demandées ci-dessus devront être fournies pour chaque co traitant.

## **ARTICLE 5- Sélection des candidatures**

### Critères de sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Le niveau de capacités financières minimum exigé : les équipes candidates devront présenter un chiffre d'affaires minimum correspondant à 10% du montant H.T. des travaux au titre de l'année 2009. (Chiffre d'affaire du mandataire).
- Le niveau de capacités techniques minimum exigé : les équipes candidates devront présenter un effectif total minimum de 5 personnes au titre de l'année 2009 (effectif du mandataire).
- Le niveau de capacités professionnelles minimum exigé : l'équipe devra réunir les compétences suivantes (architecturale, ingénierie structures, ingénierie fluides, ingénierie thermique, ingénierie acoustique, économie de la construction, OPC et conception H.Q.E.).

**Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics, qui ne comportent pas toutes les pièces demandées au titre de la candidature, qui ne présentent pas les compétences et des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.**

Si après examen, le nombre de candidatures pouvant être recevables est supérieur au nombre de 3, les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte :

#### ***Pour 40% :***

\* Une estimation des moyens minimums nécessaires à l'opération a été dressée. Cette estimation a une valeur de 5. Les candidats présentant des moyens inférieurs à cette estimation obtiendront une note entre 0 et 5. En revanche, les candidats qui présentent des moyens supérieurs à cette estimation auront une note comprise entre 5 et 10. La note de 10 correspond au double des moyens estimés.

- les moyens humains : 10 points
- les moyens financiers : 10 points

\* Les références en HQE : 10 points

\* lettre de motivation et de présentation de l'équipe : 10 points

#### ***Pour 60%***

\* l'adéquation du traitement architectural des références présentées avec l'intention de projet : 10 points

Voici l'échelle de notation pour ce critère :

- très bien (note de 10 à 8) : la totalité des références présentées est en adéquation avec l'intention du projet
- bien (note de 8 à 6) : la majeure partie des références présentées est en adéquation avec l'intention du projet
- assez bien (note de 6 à 4) : certaines références s'approchent de l'intention du projet
- passable (note de 4 à 2) : la majeure partie des références présentées n'est pas en adéquation avec l'intention du projet
- très passable (note de 2 à 0) : aucune référence présentées n'est en adéquation avec l'intention du projet.

## **ARTICLE 6 – Renseignements complémentaires**

Les candidatures devront parvenir à Monsieur le Directeur Général de BOURG HABITAT - 16 Avenue Maginot - B.P. 1001 - 01009 BOURG-EN-BRESSE CEDEX, au plus tard le **2 août 2010 à 16 heures**.

Les candidatures seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité (envoi par pli recommandé avec accusé de réception, dépôt au siège de Bourg Habitat contre récépissé).

Le pli portera l'indication suivante : "**NE PAS OUVRIR - APPEL DE CANDIDATURES - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE – « OPERATION PONT DE LYON »**".

Pour obtenir des renseignements :

BOURG HABITAT  
Service Maîtrise d'Ouvrage  
Monsieur Yann LAFFONT-BADER  
Tel : 04-74-50-95-91  
Fax : 04-74-50-45-35